

# Si les coupables ne sont pas punis, la victime est pénalisée. 1

Soumis par Stéphane

15-03-2010

Dernière mise à jour : 15-03-2010

Les jugements d'aujourd'hui sont axés sur les victimes et vont dans le sens d'une lourde aggravation des peines. D'où l'exaspération de certains juristes et avocats sur la place qu'elles ont prises dans le procès puis la peine et, depuis peu, dans les suites de la peine. On fait bien de dénoncer le désir de vengeance érigé en seule justice possible. Mais nous refusons de faire nôtre un discours qui ferait de la victime un ennemi. Une victime est une personne en souffrance et il importe de chercher comment apaiser les souffrances de ceux qui m'entourent ou que je croise, ne serait-ce qu'à travers un article de journal. Nous refusons autant plus cette aberration de « choisir entre criminel et victime » que le premier devient très rapidement une victime des mécanismes judiciaires, que la seconde, lorsqu'elle exprime sa satisfaction d'avoir « obtenu justice », c'est-à-dire la peine maximum, devient l'agresseur et le bourreau. Nous refusons ce jeu pervers. Nous sommes solidaires des personnes qui souffrent et tâchons de trouver les meilleures solutions possibles, le châtement nous apparaissant comme la plus mauvaise, la plus irrationnelle et la moins capable de réparer quoi que ce soit.